



# Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)  
Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

## Municipalité

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

### **PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2017 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT « LA CHESAUDE » AVEC DEMANDE DE CRÉDIT**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n°10/2017 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 410'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Chesaude ».

#### 1. PREAMBULE

Ce remplacement est prévu dans le plan des investissements de la législature, en raison du mauvais état de la conduite. En effet, cette conduite datant du début des années septante a très mal vieilli et de nombreuses réparations ont déjà été nécessaires.

La Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA sera contactée pour un éventuel intérêt à la participation de ces travaux dans le cadre de l'extension ou de réfection de leurs conduites. En cas d'intérêt pour la pose de tuyaux dans les fouilles, elle participera au prorata au financement des travaux.

#### 2. TRAVAUX PROJETES

La nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie part de la BH n° 22, longe la route de Grandvaux sur une longueur d'environ 10 m et tourne à 90° pour traverser la parcelle 1342 jusqu'au chemin de la Chesaude. Au vu des aménagements de la parcelle mitoyenne n° 21, ce nouveau tracé a été jugé plus économique (voir plan). La conduite longera dès lors la chaussée du chemin de la Chesaude jusqu'à la BH n° 24 représentant une longueur d'environ 300 m, pour se raccorder sur la conduite existante en fonte Ø 125 mm dans la parcelle 1337. Les deux BH mentionnées seront remplacées, la BH n° 23 sera conservée et raccordée sur la nouvelle artère par le biais d'un Té.

Le trio de vannes sur la parcelle n° 19 sera déplacé sur la chaussée et reconstitué par la pose d'une nouvelle vanne DN 200 dans l'optique future d'une conduite de bouclage en direction du chemin de la Chercotte.

Toutes les conduites privées seront également raccordées sur la nouvelle artère par le biais de nouvelles vannes de prises. Les bâtiments des parcelles n° 21 et 1219 seront eux raccordés en utilisant la conduite existante comme tubage évitant ainsi la creuse d'une fouille. Des sondages à l'emplacement des anciennes prises suffiront pour effectuer les raccordements.

La chaussée du chemin de la Chesaude fortement dégradée sera refaite entièrement. Actuellement sans réelle fondation, cette dernière sera rétablie sur une épaisseur de 30 cm avec de la grave. Deux couches de supports finaliseront la surface de roulement. Les grilles pour les évacuations des eaux de surface seront conservées.

### 3. COÛTS

Le montant total des travaux est estimé à environ CHF 410'000.00. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Il s'établit de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	CHF	217'180.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	88'920.00
3. Frais administratifs et technique	CHF	36'000.00
4. Prestations géométriques	CHF	3'000.00
5. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	34'500.00
Montant total HT	CHF	379'600.00
TVA 8% arrondi	CHF	30'400.00
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :</b>	<b>CHF</b>	<b>410'000.00</b>

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à une subvention d'environ CHF 50'000.00.

### 4. FINANCEMENT ET EVOLUTION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

Cet objet est totalement attribué au service de l'eau. Il sera financé par un emprunt d'au maximum CHF 330'000.00, amorti sur 30 ans au maximum.

Ces travaux figurent dans le plan des investissements de la Municipalité pour la législature 2016-2021 à hauteur de CHF 220'000.00. Le bureau d'ingénieur a estimé ces travaux à CHF 410'000.00, avant les rentrées de soumissions. Cet investissement reste toutefois possible dans le cadre de notre plafond d'endettement communal.

N° préavis	Date	Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2016/2021
			Contractés	Accordés	Prévus	
9/2016	16.12.2016	Plafond d'emprunts				fr. 17'660'000.00
				<i>Accordés</i>		
07/2014	06.11.2014	Aménagement extérieur du groupe scolaire		fr. 400'000.00		
01/2015	23.04.2015	Aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de bus scolaires et d'un chemin piétonnier le long de la RC 639 (Bourg des Pilettes)		fr. 100'000.00		
04/2015	18.06.2015	Extension de l'épuration dans le secteur Petit Jorat		fr. 200'000.00		
05/2015	01.10.2015	Collecteur EC, secteur "Liétaz Favaz"		fr. 350'000.00		
02/2017	29.06.2017	Réfection de la route des Tavernes		fr. 1'000'000.00		
03/2017	29.06.2017	Tavaux pour EU + EC + EP - La Chercotte		fr. 700'000.00		
			<b>Contractés</b>	<b>Accordés</b>	<b>Prévus</b>	<b>Solde à disposition</b>
	31.10.2017	<b>Total des emprunts</b>	fr. 11'035'655.00	fr. 2'750'000.00		fr. 3'874'345.00
		Amortissements	fr. -			fr. 3'874'345.00
09/2017	15.12.2017	Crédit complémentaire/Sources du Grenet			fr. 700'000.00	fr. 3'174'345.00
10/2017	15.12.2017	Remplacement de la conduite d'eau - La Chesaude			fr. 330'000.00	fr. 2'844'345.00
Pour séance du Conseil communal de décembre						
Total prévisible des emprunts			fr.	14'815'655.00		fr. 2'844'345.00

**5. CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)**

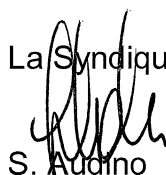
Vu le préavis municipal n° 10/2017,  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

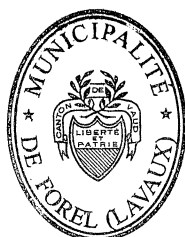
- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Chesaude »**
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 410'000.00 par un emprunt d'au maximum CHF 330'000.00, amorti sur 30 ans au maximum, conformément au point 4 ci-dessus.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



S. Audino



Le Secrétaire :



P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 30 octobre 2017.

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton, municipal

Annexe : 1 plan

Coord. moyennes  
Y = 1'152'544  
X = 2'546'315

- LEGENDE**
- Conduite ESP projetée avec vanne
  - Conduite ESP existante avec vanne
  - Conduite à désaffecter avec vanne
  - Borne-hydrante projetée avec vanne
  - Borne-hydrante existante avec vanne
  - Borne-hydrante à désaffecter avec vanne
  - Raccordement ESP privé projeté avec vanne
  - Raccordement ESP privé existant avec vanne
  - Raccordement ESP privé à désaffecter avec vanne
  - Conduite ESP avec vanne de vidange

